

**Aide aux FRAIS D'INSCRIPTION  
 pour les étudiants à charge âgés de moins de 26 ans**

Concernes les étudiants **non boursier(e)s**  
 s'acquittant des frais d'inscription

**Limitée à 5 années**  
 dans le cursus scolaire de l'étudiant

Tél. : 03 83 86 22 47 - courriel : [ce.action-sociale@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.action-sociale@ac-nancy-metz.fr)

A retourner au Rectorat de Nancy-Metz  
 DPAAE/3 - Service Action Sociale  
 C.O. N° 30013  
 54035 NANCY CEDEX

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER le 14 octobre 2021**

Tout dossier parvenu au rectorat incomplet ou après cette date limite  
 sera refusé (cachet de la poste faisant foi)

Cette aide est accordée aux personnes remplissant les conditions requises **dans la limite des crédits disponibles**

**N° Sécurité Sociale :**

**NOM et PRÉNOM du demandeur :**  **Date de naissance :**

**NOM de famille (naissance) :**  **lieu de naissance :**

**ADRESSE PERSONNELLE :**

**Adresse mel :**  **Tél: Personnel**

Préciser si vous êtes dans un établissement :  PUBLIC  PRIVE

Titulaire/Stagiaire /  contractuel(le) /  AESH /  AED /  Apprenti(e) Fonction Publique État /  Agent jeunesse et sport

Retraité(e) de l'éducation nationale depuis le  dernier grade :   
 et dernier établissement fréquenté :

Votre grade actuel :  Temps partiel  oui  non si oui, depuis quelle date :

Établissement et lieu d'exercice :  **Tél: Prof**

**Situation de famille :**  Célibataire /  pacsé(e) /  vie maritale /  veuf(ve) /  marié(e) /  séparé(e) /  divorcé(e)

Indiquer la date du changement de situation :

**NOM, Prénom du conjoint :**  **Date de naissance :**

**Profession du conjoint :**

**Nom et adresse de l'employeur :**

Nombre d'enfants à charge au moment de la demande :

**Étudiant(s) de moins de 26 ans au 31/12/2021, régulièrement inscrit(s) à l'université ou dans une école, non boursier(s), toujours à la charge de la famille et s'acquittant des frais d'inscription.**

NOM - PRENOM	Date de naissance	établissement fréquenté à la rentrée 2021/2022
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

A , le  signature :

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

## **ASIA « Frais d'inscription étudiant(e)s 2021 » non boursiers uniquement**

**page à conserver par le demandeur**

- Ne concerne pas l'étudiant :**
- **ayant une bourse (taux 0 bis, échelon 1, etc.)**
  - **percevant une rémunération (étudiant en alternance par exemple)**
  - **inscrit dans un établissement hors communauté européenne ou privé hors contrat**

### **Bénéficiaires de l'action sociale :**

- ▶ les agents stagiaires ou titulaires, en activité, rémunérés sur le budget de l'État
- ▶ les agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'État (contractuels, AESH «mission d'aide individuelle» (contrat avec le rectorat ou la DSDEN), enseignants du privé (étab. sous contrat)) sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois
- ▶ les Maîtres agréés à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat, en activité et rémunérés sur le budget de l'État
- ▶ les assistants d'éducation (AED) et les AESH «mission d'aide mutualisée» recrutés et rémunérés par les EPLE sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois
- ▶ les retraités de l'enseignement public domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz
- ▶ les retraités de l'enseignement supérieur radiés des cadres avant l'intégration de leur établissement à l'Université de Lorraine et domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz  
(Intégration à l'UL : Nancy 1 : janvier 2009 / Université de Metz : janvier 2010 / INPL : janvier 2010 / Nancy 2 : janvier 2011 / ENSAM : janvier 2015 / ENIM : Janvier 2016)
- ▶ les ayants droit (veufs, veuves non remariés titulaires d'une pension de réversion, tuteur d'orphelins d'un agent de l'Éducation Nationale)
- ▶ les apprentis de la fonction publique État

### **Pièces à joindre à la 1ère demande d'aide de l'année civile**

- photocopie de l'avis d'impôt **2020** sur les revenus de l'année **2019** (toutes les pages)  
En cas de vie maritale joindre les justificatifs fiscaux de chacun des conjoints.
- photocopie du dernier bulletin de salaire (ou de pension) du demandeur et du conjoint en votre possession
- RIB récent et lisible, du demandeur obligatoirement identique au bulletin de salaire mentionnant vos nom, prénom et adresse actualisée
- photocopie du livret de famille
- photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de l'ordonnance de non-conciliation (extrait relatif à la garde des enfants et pension alimentaire)
- Toute pièce prouvant un changement de situation depuis le **31.12.2019**

### **Pièces justificatives à joindre impérativement à la demande**

- certificat de scolarité **2021/2022**  
(Pour l'étudiant effectuant des études à l'étranger, ajouter avec le certificat de scolarité, une attestation de l'établissement précisant le statut « étudiant » de votre enfant, pour l'année **2021/2022**)
- attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)
- justificatif de l'établissement de l'enseignement supérieur du paiement des frais d'inscription pour l'étudiant concerné
- attestation sur l'honneur qu'aucune demande de bourse n'a été déposée pour l'année scolaire **2021/2022**  
ou notification de rejet de la bourse demandée pour l'étudiant concerné pour l'année scolaire **2021/2022**
- attestation de l'employeur du conjoint précisant s'il bénéficie (indiquer le montant) ou ne bénéficie pas d'une aide de même nature pour l'/les enfant(s) concerné(s) par la demande
- une enveloppe à votre adresse actuelle (non timbrée)
- pour les non-titulaires : copie de l'arrêté de nomination et contrat de travail conclu pour une durée initiale égale ou supérieur à 6 mois
- pour les apprentis de la fonction publique État : copie du contrat d'apprentissage

**Aucun dossier incomplet ne sera pris en considération**

**Quotient familial à ne pas dépasser : 14 200 euros**

**Mode de calcul du Quotient familial : Revenu Brut Global (ou Revenu mondial) divisé par le nombre de parts fiscales**

**Montant de l'aide : 155 euros (limitée à 5 années dans le cursus scolaire de l'étudiant)**

**Date limite de dépôt du dossier : le 14 octobre 2021**

Pour toute information complémentaire vous pouvez joindre le service action sociale au **03 83 86 22 47**  
**courriel : [ce.action-sociale@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.action-sociale@ac-nancy-metz.fr)**

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal).  
L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).